

Lignes d'eau

LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR GARONNE

01
janvier 2010

L'INTERVIEW DU MOIS



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

TROIS QUESTIONS À NICOLAS BOURETZ DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT "COLLECTIVITÉS" DE L'AGENCE

- **Fin novembre, l'Europe a mis en demeure les collectivités qui n'ont pas mis en conformité leur station d'épuration. Le territoire d'Adour-Garonne est-il concerné ?**

Nicolas Bouretz : "Ce contentieux porte sur les stations d'épuration des agglomérations de plus de 2 000 équivalents habitants qui étaient soumises à l'échéance du 31 décembre 2005. Sur les 551 stations répertoriées au niveau national, 112 sont sur le bassin Adour-Garonne."

- **Quels sont les problèmes réels pour ces 112 stations d'épuration ?**

Nicolas Bouretz : "Parmi ces stations visées par l'Europe, on en dénombre déjà 43 conformes fin 2008 et 4 fin 2009. Pour 10 autres, on relève plutôt des problèmes liés aux performances épuratoires et non aux équipements en place. Les collectivités concernées n'ont donc pas de gros investissements à engager, les gestionnaires devant néanmoins améliorer le fonctionnement de leurs ouvrages au plus tôt."

- **Comment l'Agence s'est-elle impliquée pour aider les communes mises en demeure ?**

Nicolas Bouretz : "L'Agence a accordé (ou va accorder) aux collectivités concernées les aides financières nécessaires pour la mise en œuvre des travaux de mise en conformité. Elle a d'ores et déjà aidé les maîtres d'ouvrage de 38 stations d'épuration et s'apprête à planifier son intervention financière sur 2010/2011 par le biais de conventions validées par les services de l'Etat et signées avec 12 maîtres d'ouvrage supplémentaires."